

COMMUNE DE FRONCLES
---ooOoo---
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Le seize juin deux mille seize, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Froncles à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

Présents : M. Patrice VOIRIN, Mmes Céline AMAR, Christelle BLANC, Annick CATTANI, Séverine DURNÉ, Chantal VAUTHIERS, Annie WY SOCKI, MM. Jean Louis BERNAND, Gilbert KUHNER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Alexandre SAUVAGE, Pascal SCHMITT

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Pascale DA SILVA à Mme Annick CATTANI, M. Jean Pierre DERREZ à M. Patrice VOIRIN, M. Stéphane JAUVAIN à M. Luc NOIROT, Mme Virginie REBOUT à Mme Chantal VAUTHIERS

Absents : Mme Isabelle PELTIER, M. Jacques RAGOT

Secrétaire : M. Luc NOIROT

RÉSUMÉ

Le procès verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

1) Attribution des baux de chasse

Au vu de la délibération du 27 mai 2016 reçue en Préfecture de Chaumont le 6 juin 2016 et des offres reçues des adjudicataires sortants ou à défaut d'un membre de l'équipe de chasse sortante ;

A l'unanimité, les conseillers municipaux :

- Attribuent les lots de chasse comme suit :
- **le lot n°1A et 1B: Forêt communale de Froncles – C anton de Buxières**
pour 302 ha 42, à **M. Didier COTTRELLE** domicilié à Roches sur Rognon, membre de l'équipe de chasse sortante, pour un loyer annuel de 3 629,04 € basé sur 12 € / ha.
Une convention distincte sera contractée suite à la présence d'une baraque de chasse.
- **le lot n°2 : Forêt communale de Froncles**, pour 315 ha, à **M. Francis CHAPIT**, domicilié à Froncles, adjudicataire sortant, pour un loyer annuel de 3 780 € basé sur 12 € / ha.
Une convention distincte sera contractée suite à la présence d'une baraque de chasse.
- **le lot n°3 : Forêt communale de Provenchères sur Marne**, pour 188 ha 67 à **M. Gérard JOB**, domicilié à Chaumont, adjudicataire sortant, pour un loyer de 2 264,04 € basé sur 12 € / ha.

Le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés de loin ou de près par la chasse de ne pas participer au débat et au vote ; M. BERNAND et M. SAUVAGE, chasseurs dans les bois communaux ne participent donc pas.

2) Actualisation tarifs des repas de la cantine

Au vu de l'augmentation du tarif des repas de la cantine par le Conseil Départemental, la commission des écoles qui s'est réunie le 13 juin 2016 propose d'actualiser le coût du repas facturé pour les élèves de maternelle et d'élémentaire comme suit :

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Fronclois	4,00 €	4,00 €
Extérieurs	5,10 €	4,65 €

L'accompagnement durant la cantine reste gratuit pour les Fronclois par contre, le coût de l'accompagnement supplémentaire engendré par l'accueil des élèves extérieurs est imputé sur le prix du repas pour ces élèves.

Pour rappel, le prix des repas de la cantine fixé par la Conseil Départemental et qui est donc facturé par le collège à la commune est de 3,50 € par élève depuis le 1^{er} janvier 2016 et sera de 4 € par élève à compter du 1^{er} août 2016.

Lors du dernier Conseil Municipal du 27 mai, les conseillers municipaux ont décidé de ne pas répercuter aux familles l'augmentation des tarifs des repas de la cantine du Conseil Départemental et ainsi de prendre en charge la différence jusqu'au 31 août 2016. M. le Maire charge les élus d'expliquer aux parents que cette hausse n'est pas du fait de la commune mais du Conseil Départemental.

Mme WYSOCKI précise que les membres du Conseil Départemental ont voté un tarif unique qu'il s'agisse d'élèves de maternelle ou d'élémentaire. Il n'existe plus de tarif préférentiel pour les élèves de maternelle qui étaient susceptibles de manger moins que les plus grands.

Les conseillers municipaux, approuvent à l'unanimité cette proposition d'actualisation des prix des repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2016.

3) Demande de subvention

L'assemblée délibérante est informée que l'école maternelle Bel Air organise le vendredi 1^{er} juillet 2016 un voyage scolaire à la pisciculture de la Belle Fontaine à Chateaufvillain.

La somme demandée aux familles s'élève à 3 €.

La Commune se propose de participer à hauteur de 1 € par enfant, ce qui représente un budget total de 1 € x 48 enfants = 48 €.

Les membres du Conseil Municipal accordent, à l'unanimité, la somme de 1 € par enfant participant au voyage, ce qui représente une participation totale de 48 € pour la Commune.

4) Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'acquérir un nouveau lave-vaisselle pour le Centre Socio-Culturel et une nouvelle tondeuse, tous deux irréparables.

Ces pannes n'étant pas prévues au moment du budget primitif, il convient d'inscrire ces dépenses nouvelles comme suit :

DBM proposée sur le budget principal :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	2158 – Acquisition tondeuse	1 800.00 €	1323 – Subvention département (pour TBI à l'école)	9 200.00 €
2188 - Acquisition lave-vaisselle	7 400.00 €			

M. VOIRIN explique que la Commune a perçu une subvention du département de 9 200 € dans le cadre du FAL pour l'acquisition des tableaux blancs interactifs qui n'a pas été prévue au budget puisque la Commune n'avait pas reçu l'arrêté correspondant au moment du vote du budget. M. VOIRIN précise que le total des subventions perçues pour cet achat représente 80 % du coût de cet investissement.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

5) Schéma départemental de Coopération Intercommunale et SIAH

En application de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été adopté par la CDCI et arrêté le 29 mars 2016 ;

Il convient aux organes délibérants d'exprimer leur accord quant au projet de périmètre du syndicat mixte fermé issu de la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique (SIAH) de Marne Perthois, de la Vallée de la Blaise, de Marne Vallage, de Marne Barrois Vallée, de la Vallée de la Suize et du SIAH du Bassin de Marne Amont.

L'arrêté N° 1414 du 23 Mai 2016 portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé issu de cette fusion fixe les communes concernées.

Les Conseillers Municipaux acceptent par 16 voix pour, 1 contre, cet arrêté portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé issue de la fusion des SIAH cités précédemment.

EXERCICE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire fait part d'une vente survenue sur la Commune pour laquelle il n'a pas exercé de droit de préemption urbain.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Dr P. VOIRIN